



## Centimes additionnels au précompte immobilier pour 2021

La Bourgmestre de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY porte à la connaissance du public que la délibération du Conseil communal du 06 octobre 2020 relative à la perception au profit de la Commune et pour l'exercice 2021, de 2.650 centimes additionnels au principal du précompte immobilier est devenue pleinement exécutoire suivant courrier du 26 octobre 2020 du Service Public de Wallonie – Direction de la Tutelle financière sous référence DG05/O50101/FIN/Fis/hayen\_car/151506.

La délibération peut être consultée à la maison communale à Libramont-Chevigny.

A Libramont-Chevigny, le 04 novembre 2020.



La Bourgmestre,

L. CRUCIFIX.